

PROTOCOLE DU SOPA
STAGE D'OBSERVATION
ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE
ÉTUDIANTS DE MASTER 2 MEEF 1^{er} DEGRÉ
2023-2024

Ce document ainsi que toutes les informations afférentes aux questions de stage sont accessibles sur le site de l'INSPÉ de La Réunion, rubrique « stages ».

<https://inspe.univ-reunion.fr/stages/stages-1er-degre/>

1. Organisation du stage

Les étudiants de Master 2 MEEF mention 1^{er} degré effectueront un stage de pratique accompagnée d'une durée de 12 semaines (48 jours)¹. Sauf exception, ils seront accueillis en binôme dans la classe d'un enseignant titulaire, Maître d'Accueil Temporaire (MAT). Dans certains cas, le MAT n'accueillera qu'un seul étudiant

Le stage se déroule dans le cadre d'une convention tripartite Académie / INSPÉ / étudiant.

Périodes de stage	Entre le lundi 4 septembre 2023 et le vendredi 19 avril 2024
Stage filé	Selon les groupes de formation : lundi et mardi <u>ou</u> jeudi et vendredi
Périodes massées	Trois semaines complètes : <ul style="list-style-type: none">▪ du 11 au 15 décembre 2023▪ du 22 au 26 janvier 2024▪ du 15 au 19 avril 2024
Calendrier de l'évaluation de l'UE Pratique professionnelle	Rendu de l'écrit réflexif n° 1 (S1) : lundi 27 novembre 2023 Rendu de l'écrit réflexif n° 2 (S2) : mercredi 8 mars 2024 Soutenance de l'écrit réflexif n° 2 (S2) : mercredi 27 mars 2024

Les étudiants prendront contact avec le directeur de leur école d'affectation et leur MAT dès connaissance de leur affectation.

1. Objectifs du stage

La formation par l'alternance intégrative vise la professionnalisation. Les étudiants réinvestiront les connaissances et compétences développées à l'INSPÉ en situation d'enseignement et dans l'exercice du métier d'enseignant. Par l'exercice de l'observation ciblée et de la pratique accompagnée, ils collecteront de leur stage des informations, des questionnements et leurs premières expériences de mise en œuvre sur le terrain. Ces éléments leur permettront de développer une attitude réflexive nécessaire au métier d'enseignant et à la réalisation de leur mémoire professionnel de Master. Au cours de ce stage, ils construiront également leur posture d'enseignant et développeront les compétences professionnelles prévues par le référentiel métier, se préparant ainsi aux épreuves du CRPE.

2. Déroulement du stage

Lorsque les étudiants effectuent leur stage en binôme, ils assureront chacun un temps d'enseignement équivalent. Ils resteront au sein de la classe tout au long du stage pour observer, analyser et pratiquer.

Afin de planifier le suivi, il est recommandé la mise en place d'un agenda de manière concertée dès les premières rencontres entre le MAT2 et l'étudiant, afin d'amener le stagiaire vers une prise en main graduelle de la classe, toujours sous la responsabilité de l'enseignant titulaire.

¹ cf. calendrier du stage M2 ETU (non contractuel alternant)

À titre indicatif, voici une proposition de calendrier de prise en main de la classe, à ajuster en fonction des situations de classe et de la progression de l'étudiant-stagiaire :

Semaine	Modalité principale	Conduite de classe	Détails
SEMESTRE 1			
1	Observation	En observation	Prise d'informations (école, contexte, organisation de classe, etc.)
2	Observation	En observation	Observation et début de la pratique accompagnée Possibilité d'aide à l'accueil en classe, conduite d'un atelier...
3	Pratique accompagnée	1 séance / jour	Retour sur la préparation (en amont) et la mise en œuvre (en aval) du scénario pédagogique. Possibilité de co-conception, co-conduite de séance...
4	Pratique accompagnée	1 séance / jour	Retour sur la préparation (en amont) et la mise en œuvre (en aval) du scénario pédagogique. Possibilité de co-conception, co-conduite de séance...
5	En autonomie	2 séances / jour à ½ journée / semaine	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. Retour sur les pratiques observées.
6	En autonomie	2 séances / jour à ½ journée / semaine	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. Définition de l'axe prioritaire de travail.
7	En autonomie	2 séances / jour à ½ journée / semaine	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. <i>Travail sur l'axe prioritaire.</i>
8	En autonomie	2 séances / jour à ½ journée / semaine	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. <i>Travail sur l'axe prioritaire.</i>
9	En autonomie	½ journée / semaine à ½ journée / jour	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. <i>Travail sur l'axe prioritaire.</i>
10	En autonomie	½ journée / semaine à ½ journée / jour	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. <i>Travail sur l'axe prioritaire.</i>
Envoi de l'écrit réflexif n° 1 (S1) : lundi 27 novembre 2023			
11	En autonomie	½ journée / semaine à ½ journée / jour	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant.
12	En autonomie	½ journée / semaine à ½ journée / jour	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant.
13 MASSÉ	En autonomie	½ journée / semaine à 1 journée / semaine	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant.
SEMESTRE 2			
14 MASSÉ	En autonomie	½ journée / semaine à 1 journée / semaine	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant.
15	En autonomie	½ journée / semaine à 1 journée / semaine	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant.

16	En autonomie	½ journée / semaine à 1 journée / semaine	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. Définition de l'axe prioritaire de travail (axe à consolider ou nouvel axe).
17	En autonomie	½ journée / semaine à 1 journée / semaine	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. <i>Travail sur l'axe prioritaire.</i>
18	En autonomie	½ journée / semaine à ½ journée / jour	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. <i>Travail sur l'axe prioritaire.</i>
19	En autonomie	½ journée / semaine à ½ journée / jour	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. <i>Travail sur l'axe prioritaire.</i>
Envoi de l'écrit réflexif n° 2 (S2) : vendredi 8 mars 2024			
20	En autonomie	½ journée / semaine à ½ journée / jour	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant.
Soutenance de l'écrit réflexif n°2 (S2) : mercredi 27 mars 2024			
21 MASSÉ	En autonomie	½ journée / semaine à ½ journée / jour	Conception et mise en œuvre, en s'inscrivant dans la progression mise en place par l'enseignant. <i>Observations et questionnements en lien avec les épreuves orales du CRPE.</i>

3. L'observation

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire observe les pratiques du MAT et du binôme du stage, les élèves en situation d'apprentissage, ainsi que les autres acteurs de l'école d'accueil. Cette observation ciblée doit permettre à l'étudiant de :

- Collecter des informations concernant le contexte de l'école dans laquelle il va enseigner (projet d'école, dispositifs particuliers, règlement intérieur, profils des élèves, relations école/famille, partenariats extérieurs, la répartition des classes...).
- Collecter des informations sur des aspects organisationnels et logistiques, au niveau de la classe et de l'école, tels que l'équipement ou le matériel à disposition (outils des élèves, outils de l'enseignant, équipements numériques et sportifs...).
- Se constituer un corpus d'éléments de culture professionnelle, en portant un intérêt tout particulier à l'organisation de l'espace et du temps, à la gestion et au suivi des élèves, aux supports pédagogiques, aux outils d'évaluation et aux documents sur lesquels le MAT prend appui pour mettre en œuvre son enseignement.
- Soulever les questionnements nécessaires à une réflexion sur la pratique enseignante, qui participeront à la fois à :
 - la rédaction des écrits réflexifs et la préparation de la soutenance de l'UE de pratique professionnelle ;
 - l'élaboration progressive du mémoire professionnel (soutenu au cours du semestre 4) ;
 - la préparation des épreuves écrites et orales du CRPE.

4. La pratique accompagnée

La pratique accompagnée doit permettre à l'étudiant de :

- Poursuivre et approfondir l'observation, les questionnements et l'analyse associée, notamment lorsque l'enseignant titulaire conduit la classe, de façon à s'approprier des gestes professionnels.
- S'attacher à mieux connaître les profils des élèves, leurs acquis, leurs difficultés éventuelles et besoins particuliers ; réfléchir aux situations d'enseignement-apprentissage en adéquation avec cette analyse.
- Concevoir, mettre en œuvre des séances et séquences d'enseignement-apprentissage puis les analyser.
- Analyser les comportements et productions des élèves.

5. Rôle de l'étudiant de Master 2

L'étudiant est responsable de son livret de suivi. Il lui incombe la responsabilité d'imprimer et de conserver cet outil, et de veiller à sa complétion par le MAT. Il remettra ce document à son MAT dès le début du stage (format imprimé ou numérique, selon la préférence du MAT).

Il devra agir en fonctionnaire de l'État, de façon éthique et responsable, s'intégrer au sein de l'équipe pédagogique de l'école. Il respectera les horaires de l'école et son règlement intérieur. Il est attendu qu'il se montre investi, qu'il fasse preuve d'initiative et de respect vis-à-vis des élèves, du MAT, de son binôme et de tous les acteurs de l'école d'accueil.

En fonction de ses semaines de présence en stage, l'étudiant participera aux diverses manifestations et réunions de l'école (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège, réunion avec les parents d'élèves).

En cas d'absence du MAT, l'étudiant ne sera pas autorisé à prendre la classe en responsabilité. Il sera tenu de rester dans l'école, qui gèrera l'organisation de la prise en charge des élèves et des stagiaires en interne.

S'il est lui-même amené à s'absenter, l'étudiant est tenu d'en informer le directeur de l'école, le MAT, et l'INSPÉ (pôle pédagogie). Il devra justifier son absence auprès de l'INSPÉ dans un délai de deux jours.

6. Rôle du Maître d'Accueil Temporaire (MAT2)

Les maîtres d'accueil temporaire sont des enseignants volontaires, choisis et nommés par les corps d'inspection, qui accueillent dans leur classe des étudiants pour des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Le MAT accueillera les étudiants et les présentera à l'équipe pédagogique. Il planifiera avec les étudiants une organisation assurant une prise en charge de la classe progressive ainsi qu'une mise en œuvre de l'ensemble des champs disciplinaires ou domaines d'activités sur le temps du stage. Ces étudiants se présentant au CRPE, il semble nécessaire qu'ils puissent s'exercer dans les différentes disciplines dispensées. Le MAT mettra à la disposition des étudiants les documents utiles à la préparation de la classe : emploi du temps, programmation, progressions, outils d'évaluation, exemples de documents de préparation...

Le MAT accompagnera et aidera à la construction de compétences professionnelles :

- Il aidera à la conception d'écrits professionnels en prenant en compte les éléments didactiques et pédagogiques.
- Il observera les séances menées par les étudiants et formulera des retours en leur direction sous diverses formes : conseils écrits, analyse de la séance avec l'étudiant, auto-évaluation de l'étudiant, pratique filmée des étudiants pour une analyse à l'INSPÉ ou avec le MAT.
- Il sera particulièrement attentif aux besoins des étudiants et essaiera de répondre au mieux à leurs interrogations.

Pour les deux semestres, le MAT s'accordera avec les étudiants afin de fixer un axe prioritaire de travail (ex : la gestion de la classe, la transmission de la consigne...) à améliorer au cours des semaines suivantes.

Le MAT complétera le livret de suivi de l'étudiant : tableau de suivi d'acquisition des compétences professionnelles, bilans du semestre 3 et du semestre 4.

7. Rôle du référent INSPÉ

Le référent INSPÉ accompagne l'étudiant en suivi individualisé. Il évaluera à ce titre la pratique réflexive de l'étudiant à deux reprises au cours du stage, et animera le jury de soutenance du semestre 4.

8. Évaluation de l'UE pratique professionnelle

La maquette du Master 2 comporte une UE (Unité d'enseignement) dite de pratique professionnelle. Cette UE est évaluée deux fois au cours du stage, aux semestres 3 et 4.

Semestre 3 : Chaque étudiant rédigera une note de synthèse² de trois à quatre pages, sous la forme d'une analyse réflexive. Cette analyse **s'appuiera sur le premier axe de travail prioritaire** retenu et notifié dans son livret de suivi par le MAT.

Cette note de synthèse devra être envoyée au référent INSPÉ pour évaluation, avant la date limite fixée pour le semestre 3. Elle devra être également transmise au MAT.

Semestre 4 : Chaque étudiant rédigera une note de synthèse de trois à quatre pages, sous la forme d'une analyse réflexive. Cette analyse **s'appuiera sur le deuxième axe de travail prioritaire** retenu et notifié dans son livret de suivi par le MAT.

Cette note de synthèse devra être envoyée au référent INSPÉ pour évaluation, avant la date limite fixée pour le semestre 4. Elle devra être également transmise au MAT. Elle fera l'objet d'une soutenance orale, organisée au sein des INSPÉ Nord et Sud **le mercredi 27 mars 2024** devant un jury composé de MAT2 et de formateurs de l'INSPÉ.

² cf. cadrage de l'évaluation de l'UE de pratique professionnelle